



Objet : préavis de grève

À Monsieur le Directeur général

Jean-Christophe Phelep

5 Avenue Choiseul

56100 Lorient

Le 6 décembre 2023 à Lorient

Monsieur le Directeur général,

Nous vous déposons un préavis de grève à compter de 12 décembre 2023 à 0h, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

La CGT demande l'ouverture de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action des personnels, à savoir :

- ✓ Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;
- ✓ Augmentation des Ratio en EHPAD
- ✓ Réinternalisations des services de bionettoyage avec des agents formés à l'hygiène hospitalière.
- ✓ Une évaluation réelle des conditions du travail pour mieux adapter les besoins en effectif aux besoins des patients, résidents et de leurs familles :
- ✓ Stagiairisation automatique des agents ayant 2 ans d'ancienneté.
- ✓ Plan de maintien à l'emploi pour les agents accidentés du travail, d'un renforcement de la médecine du travail et également, la création d'une équipe pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels.
- ✓ Affectation des agents en temps partiel thérapeutique en plus des effectifs du service,
- ✓ Suppression des plannings avec des « semaines blanches » et les « jours ou bulles blanches sur planning ; pour des plannings équilibrés respectant le droit du respect de la vie privée et familiale de chacun ;
- ✓ L'arrêt des procédures dégradées et de l'auto-remplacement ;
- ✓ L'arrêt des rappels à domicile sur les jours de repos des agents ;
- ✓ Rétablissement de 18 RTT ;
- ✓ Compensation de la journée de carence ;
- ✓ Le bénéfice de la prime pour les agents en arrêt pour accident de travail et maladies professionnelles depuis plus 1 an,
- ✓ La non-imputation de la prime pour les absences pour enfant malade et l'ensemble des autorisations d'absence pour évènements familiaux,
- ✓ Maintien de la prime de service dès lors qu'un certificat médical atteste que l'état pathologique résulte de la grossesse ou des suites des couches, ces périodes supplémentaires de repos doivent être considérées comme congé de maternité et non pas comme congé de maladie,
- ✓ L'instauration d'une réelle politique d'insertion professionnelle et aux études promotionnelles dans l'établissement pour les agents en corrélation avec leurs projets professionnels,
- ✓ L'augmentation du nombre de places pour l'accès à la promotion professionnelle,
- ✓ Accompagnement spécifique aux agents en collaboration avec les IFSI en difficultés pendant leurs périodes d'études,
- ✓ Tous les agents en formation promotionnelle ne reviennent plus travailler dans les services pendant les vacances. Pour une meilleure réussite de l'agent, il convient de prendre en compte le temps de travail personnel,
- ✓ Mise en stage synthétique des agents au départ en études promotionnelles,
- ✓ Respect du droit syndical.

- ✓ Respect du droit de grève
- ✓ Parking gratuit pour les usagers de l'hôpital
- ✓ Démission du directeur

Les personnels du GHBS ne souhaitent plus travailler dans ce climat délétère qui a été mis en place. Ils rejettent vos exigences économiques qui détérioreront les conditions de travail et la qualité des soins et de l'accueil des patients de notre hôpital. Ils veulent des actions concrètes pour l'amélioration de leurs conditions de travail pour assurer les missions de service public dans le respect et la dignité des personnes accueillies dans notre établissement.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Audrey Quémat

Secrétaire générale pour

La Coordination des Syndicats CGT  
du GHBS

Copie :

- Monsieur Pascal Bolot, le Préfet du Morbihan et Monsieur Alain Espinasse, le Préfet du Finistère
- Madame Elise Noguera, Directrice générale de l'ARS Bretagne
- DG de la délégation départementale du Morbihan et Finistère